

SYNTHESE DE L'AUDIT DU CESP SUR LA REALISATION DES ENQUETES DE DEPLACEMENTS 2013 UTILISEES PAR AFFIMETRIE

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par l'interprofession des médias et de la publicité, le CESP contrôle les enquêtes Affimétrie réalisées par l'institut BVA depuis 2002.

Les Enquêtes 2013 ont pour objet de recueillir les déplacements d'individus âgés de 11 ans ou plus résidant dans 20 des 54 Unités Urbaines de plus de 100.000 habitants. Celles-ci complètent les deux vagues d'enquêtes lancées en 2011 et 2012 qui portaient sur 29 Unités Urbaines appartenant à la même strate d'habitat.

Ces enquêtes font partie d'un programme Affimétrie plus vaste qui vise à renouveler sur cinq ans (2010-2016) la base de données de déplacements qui alimente les estimations d'audience produites par Affimétrie pour le média Publicité Extérieure.

Rappelons que ces estimations d'audience sont fondées exclusivement sur des déplacements modélisés. Les déplacements des individus interrogés dans les enquêtes ne sont utilisés que pour alimenter la modélisation.

L'Audit du CESP porte sur la réalisation des enquêtes de déplacement. Il ne porte pas sur la modélisation des déplacements ni sur les affectations d'itinéraires simulés, dont les résultats concourent seuls aux estimations de l'audience de l'affichage. Cet Audit ne préjuge pas de la qualité des résultats d'audience.

A partir des différents contrôles et analyses réalisés sur la collecte des déplacements dans l'étude Affimétrie :

Le CESP considère que les enquêtes qui alimentent le dispositif Affimétrie sont satisfaisantes en ce qui concerne :

- la structure du questionnaire et le relevé des déplacements à l'aide d'un logiciel cartographique qui permet l'affectation d'itinéraires en temps réel,
- le principe de sélection aléatoire de l'individu à interviewer au sein du foyer pour les appels sur téléphone fixe,
- la bonne répartition des interviews par Unité Urbaine sur toute la période d'enquête,
- le grand nombre de rappels pour obtenir une interview, particulièrement dans des enquêtes sur la mobilité,
- la cohérence des résultats sur les principaux indicateurs de mobilité.

Le CESP ne peut se prononcer sur :

- La capacité des enquêtes à alimenter le modèle, compte tenu de la faible taille des échantillons locaux,
- les audiences calculées ultérieurement par Affimétrie sur la base des déplacements modélisés.

Pour l'avenir, Le CESP fait les recommandations suivantes :

Concernant le recueil de l'information :

- améliorer la formation des enquêteurs, renforcer l'encadrement et assurer un suivi plus rigoureux du terrain,
- résoudre les pannes du serveur et s'efforcer de supprimer les coupures téléphoniques intempestives pendant les interviews,
- poursuivre l'étalement du recueil de l'information de manière équilibrée sur tous les jours de la semaine, y compris le week-end et les vacances scolaires,
- vérifier la distribution spatiale des interviews à l'intérieur de chaque Unité Urbaine.

Concernant la méthodologie :

- augmenter la part des interviews réalisées sur téléphone mobile et élargir la plage horaire d'appel pour ces numéros,
- introduire des quotas de contrôle au niveau "individu" afin d'améliorer la structure socio-démographique des échantillons bruts,
- augmenter la part des questionnaires en version "Itinéraire détaillé" auprès des interviewés sur ligne fixe, afin de recueillir ces itinéraires sur au moins 50% de l'échantillon total,
- être vigilant sur le respect du découpage géographique de chaque Unité Urbaine entre "Ville centre" et "Périphérie",
- augmenter la taille des échantillons des Unités Urbaines les plus petites, afin de fiabiliser les résultats des enquêtes et obtenir des meilleures bases pour la modélisation.

Le CESP rappelle que cet audit ne porte que sur la réalisation des enquêtes de déplacements. Il recommande d'étendre l'audit aux différentes phases de modélisation qui conduisent aux résultats d'audience.

*Le Comité Scientifique,
le 1^{er} juillet 2014*